

## Label Première Fleur VVF - JALLANS 2019 .

Le jury régional a visité notre commune le 26 août 2019 afin d'évaluer notre projet communal d'aménagement paysager et du cadre de vie des habitants. La labellisation « Villes Villages fleuris » s'inscrit pleinement dans la démarche de valorisation du patrimoine local ou régional. Elle prend en compte différents critères : améliorer les infrastructures avec le volet environnemental, rendre le village plus accueillant, favoriser le lien social. L'obtention de ce label témoigne aussi de la stratégie volontariste de la commune de Jallans dans la gestion de ces espaces en intégrant les enjeux forts de la loi Labbé. Nous remercions les différents acteurs (agents communaux, habitants, bénévoles, intervenants extérieurs, élus) qui se sont associés au projet, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre. Cette récompense n'est qu'une étape transitoire et reste une motivation supplémentaire en matière d'embellissement de notre village. Elle intègre également le développement durable avec une dynamique tournée vers le bien être de ses habitants.

- 01/01/17 : Application de la loi LABBE (Plan ecophyto 2) qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces vert des communes
- 16/01/17 . Réunion publique pour présenter le plan de gestion différenciée pour entretenir les espaces communaux
- Juin 2017 : 2 ème prix départemental au concours des villes et villages fleuris
- 2018 : Prix régional du cœur du ville et village fleuri
- 2019 : Première fleur Nationale